



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Extension de l'aide médicale d'État aux Français de l'étranger les plus modestes

Question écrite n° 42130

Texte de la question

M. M'jid El Guerrab interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur la possibilité d'élargir le dispositif d'aide médicale de l'État (AME) aux Français résidant hors de France. L'aide médicale d'État permet aux étrangers en situation irrégulière de bénéficier d'un accès aux soins. Cette aide est conditionnée à la résidence en France (supérieure à trois mois) et à un certain seuil de ressources. Beaucoup de Français établis hors de France aux revenus modestes rencontrent des difficultés pour se soigner lors de leur passage sur le sol national. Étendre cette couverture médicale à ces personnes en difficulté serait une bonne alternative. En effet, à l'heure actuelle, la Caisse des Français de l'étranger propose un système encore trop restrictif excluant beaucoup de compatriotes du droit légitime à la sécurité sociale. Ainsi, il souhaiterait savoir s'il est possible d'envisager l'extension de l'aide médicale d'État aux Français établis hors de France les plus modestes.

Données clés

Auteur : [M. M'jid El Guerrab](#)

Circonscription : Français établis hors de France (9^e circonscription) - Agir ensemble

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42130

Rubrique : Français de l'étranger

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 octobre 2021](#), page 7779

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)